

L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du Xe siècle

Florence Close

Citer ce document / Cite this document :

Close Florence. L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du Xe siècle. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 86, fasc. 3-4, 2008. pp. 623-643;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.2008.7581>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2008_num_86_3_7581

Fichier pdf généré le 17/04/2018

L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X^e siècle*

Florence CLOSE

Chargée de recherches FNRS – Université de Liège

En 1334, le pape Jean XXII proclame l'insertion d'une fête de la Trinité au sein du calendrier liturgique de l'Église universelle. Cette solennité prend place le premier dimanche de la Pentecôte conformément à

* Inspiré des recherches que nous avons effectuées dans le cadre de notre DEA à l'Université Marc Bloch de Strasbourg II (Florence CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège. Un témoin de la spiritualité mosello-mosane ? », in EAD., *Naissance et développement du culte de la Trinité. Étude des manifestations de la dévotion en Lotharingie du IX^e au XII^e siècle*, UMB-Strasbourg II, mémoire de DEA inédit en Art, Histoire et Civilisations de l'Europe, année académique 2001-2002, p. 80-212) et nourri de la réflexion menée durant la rédaction de notre thèse de doctorat (EAD., *In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Débats théologiques et enjeux politiques dans le royaume franc à la veille du couronnement impérial de l'an 800*, 2 vol., Université de Liège, thèse de doctorat inédite, année académique, 2006-2007), cet article est le remaniement d'une communication orale présentée à la table-ronde *Liturgie, rites et cérémonies durant le Haut Moyen Âge* organisée à l'Université Libre de Bruxelles le 13 avril 2008 dans le cadre du Levison Network (Bruxelles, Durham, Manchester, Vienne). Nous tenons à remercier très chaleureusement Alain Dierkens, Conrad Leyser, Kate Cooper et Clemens Bayer de l'intérêt qu'ils ont témoigné à cette recherche. Que Benoît-Michel Tock trouve ici l'expression de notre gratitude pour les conseils qu'il nous prodigua durant notre année d'études strasbourgeoise. Notre reconnaissance s'adresse également à Jean-Louis Kupper, notre maître en histoire médiévale et liégeoise.

Les abréviations suivantes seront utilisées en notes :

AASS = *Acta Sanctorum*

BN = *Biographie Nationale (de Belgique)*

CHAD = *Catholicisme. Hier, Aujourd'hui, Demain*

DHGE = *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*

DSAM = *Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique*

LThK² = *Lexikon für Theologie und Kirche* (nouvelle édition 1993-2001)

LMA = *Lexikon des Mittelalters*

MGH = *Monumenta Germaniae Historica*

- D : *Diplomata*

- EKA : *Epistola Karolini Aevi*

- ES = *Epistolae Selectae*

- PL = *Poetae Latini*

- SRG in usum schol. = *Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum*

- SRM = *Scriptores Rerum Merowingicarum*

- SS = *Scriptores*

PL = *Patrologie Latine*

RHE = *Revue d'Histoire Ecclésiastique*

la tradition instaurée, depuis plusieurs siècles, dans la majorité des diocèses européens ; Rome semble avoir été l'un des rares à la refuser jusque là ⁽¹⁾. Le formulaire de l'office retenu pour cette fête est le *Gloria tibi Trinitas*. Les plus anciennes copies conservées de cet office, complètes ou fragmentaires, datent de la fin du X^e siècle ⁽²⁾. Considérant, d'une part, que de nombreuses sources médiévales attribuent à l'évêque Étienne de Liège (901-920) la composition d'un office de la Trinité qui s'est rapidement répandu et a été chanté dans l'Occident chrétien jusqu'à la fin du XV^e siècle voire, moyennant quelques modifications, jusqu'au concile de Vatican II ⁽³⁾ et, d'autre part, que le seul autre office de la Trinité connu est celui du franciscain John Peckham, chanoine de Lyon puis évêque de Canterbury (1278-1291), dont l'*incipit* était *Sedenti super solium* ⁽⁴⁾, les historiens de la liturgie ont, assez tôt, attribué la composition de l'office *Gloria tibi Trinitas* à Étienne de Liège sans chercher à en définir la version originale.

(1) La bulle pontificale n'a jamais été retrouvée mais la lettre encyclique *Divinum illud munus* de Léon XIII du 9 mai 1897 confirme cette proclamation (*Actes de Léon XIII*, t. 5, Paris, La Bonne Presse, s.d., p. 138-165) ; Fernand CABROL, « Le culte de la Trinité dans la liturgie et l'institution de la fête de la Trinité », in *Ephemerides liturgicae*, t. 45, 1931, p. 270-278 ; Florence CLOSE, *Le rôle de l'Église de Liège dans le développement du culte de la Trinité*, Université de Liège, mémoire de licence inédit, année académique 1999-2000, p. 112-115 ; A. KLAUS, *Ursprung und Verbreitung der Dreifaltigkeitsmesse*, Münster-Werl in Westfalen, 1938 ; Peter BROWE, « Zur Geschichte des Dreifaltigkeitsfestes », in *Archiv für Liturgiewissenschaft*, t. 1, 1950, p. 65-81.

(2) Cf. Florence CLOSE, « L'office de la Trinité. Liège, Metz, Mayence, Saint-Gall », à paraître dans *Notger et son temps, Actes du colloque international tenu à Liège du 19 au 21 novembre 2008*.

(3) Un mandement du 16 novembre 932 promulgué par l'évêque de Liège Richer (920-946) apporte la preuve irréfutable de la composition de l'office de la Trinité par Étienne, son prédécesseur. Ce mandement a été redécouvert de manière fortuite par le chanoine Anselme au milieu du XI^e siècle et transcrit dans ses *Gestes des évêques de Liège*. Anselme affirme que l'office chanté à son époque, soit au milieu du XI^e siècle, est celui d'Étienne (ANSELME, CHANOINE DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* [= ANSELME], § 21, éd. Rudolf KOEPKE, in MGH SS, t. 7, Hanovre, 1846, p. 200, l. 19-20 et 34-38) ; BERNOLD DE CONSTANCE, *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, PL, t. 51, 1853, col. 1020. Durant la seconde moitié du XV^e siècle, l'office d'Étienne est encore chanté le dimanche après la Pentecôte en France et dans certains églises d'Allemagne (JEAN TRITHEIM, *Chronicon monasterii Hirsaugiensis*, p. 51 cité dans Antoine AUDA, *L'école musicale liégeoise au X^e siècle. Étienne de Liège*, Bruxelles, 1923, p. 97). À la fin du XV^e siècle, le doyen de la collégiale de Tongres, Raoul de Rivo, fait encore référence au *Liber capitularis* d'Étienne en soulignant son utilisation dans certains diocèses d'Allemagne et des actuels Pays-Bas (RAOUL DE RIVO, *De canonicum observantia*, prop. 13, cité dans Leo Cunibert MOHLBERG, « Spuren eines verlorenen Liturgiebuches, der *Liber capitularis* Stephans von Tongern (†920) », in Alfred CAUCHIE, éd., *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université de Louvain (1863-1913)*, t. 1, Louvain, 1914, p. 356). Nous pouvons en déduire que l'office de la Trinité était chanté dans ces régions. – Sur la diffusion de l'office de la Trinité *Gloria tibi Trinitas*, Cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège ».

(4) Willibrord LAMPEN, « John Peckham, o.f.m., et son office de la Sainte Trinité », in *La France franciscaine*, t. 2, 1928, p. 211-229.

Au début du XX^e siècle, Antoine Auda a entrepris la première recherche systématique de l'archétype de cet office⁽⁵⁾. Il souhaitait démontrer que l'évêque de Liège était bien l'auteur-compositeur de l'office *Gloria tibi Trinitas* et dégager de l'office encore chanté à son époque ce qui revenait en propre à l'évêque musicien. Au terme d'une étude comparative de neuf livres liturgiques, il affirma que l'Église catholique chantait le même office de la Trinité depuis dix siècles et que celui-ci méritait d'être attribué à l'évêque de Liège. Cette hypothèse a été généralement admise.

Les circonstances dans lesquelles cet office a vu le jour restent floues. Quand ce formulaire a-t-il été composé ? Quels textes, quels théologiens ou liturgistes ont inspiré Étienne ? Quelles sont les raisons qui l'ont poussé à composer le premier office votif de l'histoire de la liturgie ? Nous soulignerons toute la complexité de ces questions et nous interrogerons sur l'opportunité de formuler une réponse précise à ces questions.

Étienne de Liège (901-920) à la lumière des sources narratives et diplomatiques

Étienne, dit «de Liège» en raison de sa désignation comme successeur de saint Lambert à la tête de l'évêché de Tongres-Liège, est probablement né au milieu du IX^e siècle⁽⁶⁾ ; cette période se déduit, par simples conjectures, des informations livrées par la *Vita Radbodi*. En effet, ce texte nous apprend qu'Étienne fréquentait la cour de Charles le Chauve en même temps que Radbod et Mancion, les futurs évêques d'Utrecht et de Châlons-sur-Marne. Cette période d'instruction peut être située entre la déposition de l'archevêque Gunthar de Cologne par le pape Nicolas I^{er}, survenue aux environs du 30 octobre 863 et le couronnement impérial de Charles le Chauve le 25 décembre 875⁽⁷⁾. Contrairement à ce que nous avons eu l'habitude de lire dans les travaux consacrés à cet évêque, Étienne a reçu sa première formation intellectuelle dans l'entourage de la cour qui attirait les lettrés et les clercs soucieux d'approfondir informellement leurs connaissances au contact des maîtres présents⁽⁸⁾. La *Vita Radbodi* fait état de la formation philosophique

(5) A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 67-121.

(6) Bien que le siège épiscopal du diocèse fût désormais bien implanté à Liège, Étienne s'est toujours qualifié de l'antique titre d'évêque de(s) Tongres (ÉTIENNE DE LIÈGE, *Vita Landiberti episcopi Traiectensis*, éd. Bruno KRUSCH, in MGH SRM, t. 6, Hanovre-Leipzig, 1913, p. 385, l. 6-7 ; ID., *Lettre dédicace du Liber capitularis à Robert, évêque de Metz*, éd. Leo Cunibert MOHLBERG, in ID., « Spuren eines verlorenen Liturgiebuches », p. 357).

(7) *Vita Radbodi episcopi Traiectensis*, éd. Oswald HOLDER-EGGER, in MGH SS, t. 15-1, Hanovre, 1887, p. 569, l. 20-29. Notre *terminus a quo* s'impose à la lecture du qualificatif *Rex Francorum* attribué à Charles le Chauve par l'hagiographe. Sur Gunthar : Stefan WEINFURTER, « Guntharius », in Odilo ENGELS et Stefan WEINFURTER, eds, *Series episcoporum Ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII, Series V : Germania*, t. 1 : *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, p. 15 ; Manfred GROTE, « Gunthar », in *DHGE*, t. 22 (Paris, 1988), col. 1178-179.

(8) Aux dires du biographe de l'évêque Hérifrid d'Auxerre (887-909), qui rédigea sa notice peu de temps après la mort de l'évêque, cette école était, à l'époque, le haut lieu de la formation tant libérale qu'ecclésiastique du royaume (Michel SOT, *Les gestes des évêques d'Auxerre*, texte établi par Guy Lobrichon avec la collaboration de Monique Goullet,

de son héros et de ses condisciples dispensée par un disciple de Jean Scot, Mannon, le maître réputé de l'école cathédrale de Laon (ca. 875-900)⁽⁹⁾. En l'absence d'informations supplémentaires, l'itinéraire mouvementé de Charles le Chauve ne permet pas d'arrêter le lieu de rencontre d'Étienne et Mannon. Ce pourrait être Laon, Quierzy, Compiègne comme Metz ou toute autre ville royale⁽¹⁰⁾. Ce n'est probablement qu'après l'obtention de sa charge canoniale qu'Étienne a parfait sa formation à l'école cathédrale de Metz sous la direction de l'évêque Robert (883-917)⁽¹¹⁾. Comme bon nombre d'ecclésiastiques de l'époque, Étienne poursuivait, en parallèle, une carrière monastique ; il était déjà abbé de Saint-Mihiel de Verdun en 895 et l'est resté après sa consécration épiscopale⁽¹²⁾. Il succéda à l'évêque

Paris, Belles Lettres, 2002 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), p. 168-169. Sur la date de rédaction : M. GOULLET, « Étude littéraire et histoire du texte », *ibid.*, p. xxiv). Contrairement à ce qui a longtemps été avancé, il semble qu'il n'y avait pas d'école du palais sous le règne de Charles le Chauve. La présence épisodique de maîtres réputés dans l'entourage du prince donnait à la cour une apparence d'école mais rien n'était organisé officiellement (Cf. Pierre RICHÉ, « Charles le Chauve et la culture de son temps », in *Jean Scot Erigène et l'histoire de la philosophie. Laon 7-12 juillet 1975*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, p. 38-39). Ainsi que l'a souligné Janet Nelson, la question de l'existence d'une école sous le règne de Charles le Chauve comme celle de sa localisation importe bien moins que celle du rapport du souverain au savoir (Janet L. NELSON, « Charles le Chauve et les utilisations du savoir », in Dominique IOGNA-PRAT, Colette JEUDY et Guy LOBRICHON, eds, *L'école d'Auxerre de Murethach à Remi 830-908. Entretiens d'Auxerre 1989*, Paris, Beauchesne, 1991, p. 37-54).

(9) *Vita Radbodi*, p. 569, l. 22-23.

(10) Michel SOT, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 59; Janet L. NELSON, *Charles the Bald*, London - New York, Longman, 1992 (The Medieval World), p. 217-222.

(11) ÉTIENNE DE LIÈGE, *Lettre dédicace du Liber capitularis*, p. 357 ; FOLCUIN, *Gesta Abbatum Lobbiensium* [= FOLCUIN], § 18, éd. Georg Heinrich PERTZ, in MGH SS, t. 4, Hanovre, 1841, p. 62, l. 35-37; ANSELME, § 20, p. 200, l. 14-15. Daniel MISONNE, « Les membres du chapitre cathédral de Metz au X^e siècle. Une liste destinée au *Liber memorialis* de Saint-Amand ? », in ID., *Réformes monastiques entre Escaut et Moselle du X^e au XII^e siècle. Travaux réunis à l'occasion de ses 75 ans*, Maredsous, 2001 (*Revue Bénédictine*, t. 111/1-2), p. 111-124.

(12) *Chronicon S. Michaelis Viridunensi*, §6, éd. Georg WAITZ, in MGH SS, t. 4, Hanovre, 1841, p. 81 (Cf. Michèle GAILLART, Monique GOULLET et Anne WAGNER, « Traduction de la chronique de Saint-Mihiel (XI^e siècle) », in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2004, p. 998). Étienne est en place en 895 lorsque Zwentibold octroie différents biens au monastère (MGH D Z 3 [14 août 895]) ; ceux-ci sont confirmés par Louis l'Enfant en 908 (MGH D LK 62 [17 août 908]). Il perd probablement sa charge abbatiale à l'heure où Charles le Simple récupère la Lotharingie en 911 ; à cette époque, le comte de Verdunois désigne un certain Rodolphe pour lui succéder à la tête de Saint-Mihiel (Cf. Michel PARISSE, « *In media Francia* : l'abbaye de Saint-Mihiel, Salornnes et Saint Denis (VII^e-XII^e siècles) », in *Francia Media. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^e anniversaire par ses amis et collègues français*, Maulévrier, éd. Hérault, 1989, p. 324). Un diplôme du 19 mai 891 (MGH D Arn 89) fait état d'un abbé Étienne de Saint-Èvre de Toul mais rien ne prouve qu'il s'agisse du futur évêque de Liège (Jean-Louis KUPPER, « Stephanus », in O. ENGELS et St. WEINFURTER, eds, *Series episcoporum*, t. V/1 : *Archiepiscopatus Coloniensis*, p. 60, n. 180).

Francon sur le siège épiscopal de Tongres-Liège après le 9 janvier 901⁽¹³⁾ devenant, par conséquent, le supérieur de l'abbaye de Lobbes dans le diocèse de Cambrai⁽¹⁴⁾.

Cousin des comtes Gérard et Matfrid, Étienne appartenait à une famille aristocratique lotharingienne puissante à laquelle le roi de Francie occidentale Charles le Simple s'allia au début du X^e siècle par son mariage avec Frédérone⁽¹⁵⁾. Témoin des tiraillements et rivalités qui déchirèrent l'espace carolingien durant la deuxième moitié du IX^e siècle et les premières décennies du X^e siècle, il en a tiré parti pour mener à bien sa carrière ecclésiastique et enrichir le patrimoine des monastères et diocèse qui lui avaient été confiés par l'apport de quelques terres importantes concédées par quelques grands et souverains d'origine aussi bien lotharingienne que franque, orientale ou occidentale⁽¹⁶⁾.

Il mourut le 19 mai 920, sous le règne d'Henri l'Oiseleur et fut enterré à la cathédrale dans la crypte de Saint-Lambert⁽¹⁷⁾.

(13) Cf. J.-L. KUPPER, « Stephanus ». L'année de son avènement n'est nulle part citée avec précision. Les *Annales Laubienses et Leodienses* (éd. Georg Heinrich PERTZ, in MGH SS, t. 4, Hanovre, 1841, p. 16) et les *Annales Lobienses* (éd. Georg WAITZ, in MGH SS, t. 13, Hanovre, 1881, p. 233, l. 6) datent la mort de Francon et la désignation d'Étienne de 901. Cependant, celles-ci ne jouissent pas d'une grande crédibilité (Cf. Sylvain BALAU, *Les sources de l'Histoire de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles, 1903, p. 76 n. 1 et p. 258-260). En note marginale de son édition, Georg Waitz a proposé de corriger les *Annales Lobienses* pour lire la date de 902, ce qui accorderait à Étienne les dix-huit années d'épiscopat que certaines chroniques lui prêtent avant sa mort survenue en 920 (GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, § 41, éd. Johannes HELLER, in MGH SS, t. 25, Hanovre, 1880, p. 52, l. 26-27 ; *De fundatione et lapsu monasterii Lobiensis, lib. II*, éd. Georg WAITZ, in MGH SS, t. 14, Hanovre, 1883, p. 551, l. 14). Sigebert de Gembloux a proposé la date de 903 qui correspondrait à l'année de sa consécration aux dires d'Albert Lovegnée (« Étienne de Liège », in *BN*, t. 40-suppl. 12 (Bruxelles, 1977-1978), col. 247). Cette confusion pourrait incomber à une confusion ou à un changement de style de datation (902 selon style de Pâques / 903 n.s.).

(14) Par un diplôme daté du 15 novembre 889, l'évêque de Liège Francon avait obtenu du roi de Germanie Arnulf de Carinthie, pour lui et ses successeurs, la fonction d'abbé séculier de l'abbaye de Lobbes (MGH D Arn 64) ; FOLCUIN, § 19, p. 63, l. 35-37 (Cf. Joseph WARICHEZ, *L'Abbaye de Lobbes jusqu'en 1200*, Louvain 1909, p. 248 ; Hubert SEIBERT, « Saint-Pierre de Lobbes », in *LMA*, t. 5 (Munich-Zurich, 1991), col. 2061-2062 ; Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles) : contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1985, p. 112-113). Mariken Teeuwen a souligné le soutien apporté à l'abbaye de Lobbes par les Carolingiens et les Ottoniens grâce à l'intervention des évêques de Liège, dont Étienne (Mariken TEEUWEN, « Geleerde cultuur in Lobbes. De verbondenheid met de Luikse School », in *Aanzet*, t. 10/3, 1992, p. 231-243).

(15) Dans un diplôme du 25 août 915, Charles le Simple qualifie Étienne de *nostre consanguinitati affinis dilectissimi* (Philippe LAUER, éd., *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, t. 1, Paris, 1940, n° 81, p. 181, l. 10). Cf. Thomas BAUER, *Lotharingien als historischer Raum*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1997 (Rheinisches Archiv, 136), p. 333-334. Le mariage de Charles le Simple et Frédérone est antérieur au 19 avril 907 (Cf. Robert PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, p. 657, n. 3).

(16) Concernant le diocèse de Liège : Th. BAUER, *Lotharingien als historischer Raum*, p. 150-155. Dans la liste sommaire des abbés de Saint-Mihiel ayant contribué à l'enrichissement de l'abbaye sous les rois carolingiens, Étienne est le dernier cité (*Chronicon S. Michaelis Virdunensi*, § 6, p. 81).

(17) Cf. J.-L. KUPPER, « Stephanus ».

La personnalité d'Étienne de Liège à travers son œuvre littéraire et liturgique

D'origine noble, apparenté à une famille puissante, Étienne a su protéger son Église et l'enrichir. Toutefois, l'aspect de sa personnalité qui semble avoir le plus marqué les Liégeois est, sans conteste, sa formation intellectuelle. Il n'a eu de cesse de répondre aux besoins de la liturgie, usant de ses indéniables compétences littéraires et musicales pour offrir aux agents du culte les formulaires nécessaires à la célébration de cérémonies fastueuses et priantes, en accord avec les principes définis par la réforme liturgique carolingienne. Toute sa production littéraire et musicale atteste une volonté de résorber les carences de l'*ordo*. Elle trouve sans conteste son fondement dans le contexte spirituel et religieux de son temps.

Une tradition littéraire désormais bien établie lui attribue cinq œuvres majeurs : les *Offices de l'invention de saint Étienne, de la Trinité et de saint Lambert*, le remaniement de la *Vita sancti Lamberti* et la compilation du *Liber capitularis*, le premier livre liturgique du diocèse de Liège⁽¹⁸⁾. Il serait, en outre, l'auteur de quelques vers et de deux prières retrouvées à la fin du *Psautier de Lothaire*⁽¹⁹⁾. Nous n'avons aucun détail précis sur les

(18) Par « office versifié », on désigne un ensemble de textes et de musiques destinés aux heures liturgiques – et non à la messe – pour célébrer une solennité particulière. Traditionnellement, les offices des différentes heures du jour se composent d'un ensemble de chants et de lectures exécutés en alternance. À chaque psaume récité correspond une antienne servant de refrain ; un répons est chanté entre les lectures des textes sacrés empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament. Les antiennes et les répons peuvent être des pièces originales (Philippe MERCIER et Robert WANGERMÉE, eds, *La musique en Wallonie et à Bruxelles*, t. 1 : *Des origines au XVIII^e siècle*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1980, p. 26-27).

(19) Daniel MISONNE, « Étienne de Liège, le psautier de Lothaire et le légendier de Saint-Lambert », in Pierre COCKSHAW, Monique-Cécile GARAND et Pierre JODOGNE, eds, *Miscellanea Codicologica François Masai dicata*, t.1, Gand, Story-Scientia, 1979, p. 125-126 ; ID., « Les plus anciens manuscrits bibliques de Saint-Hubert », in Luc KNAPEN, éd., *La bibliothèque de l'abbaye Saint-Hubert en Ardenne au dix-septième siècle. Première partie. Vie intellectuelle et religieuse d'une communauté bénédictine*, Leuven, Bibliotheek van de Faculteit der Godgeleerdheid, 1999, p. 41-46 ; ID., « Le psautier de Lothaire », in Alain DIERKENS, Jean-Marie DUVOSQUEL et Nathalie NYST, eds, *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, 1999 (Études et documents. Monuments et sites, 7), p. 216-217. Quelques historiens limitent l'implication d'Étienne à la commande de ces œuvres (Ph. MERCIER et R. WANGERMÉE, eds, *La musique en Wallonie et à Bruxelles*, t. 1, p. 26-30) ; sur les arguments en faveur de ces deux thèses, cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 103-106. Aux témoignages cités dans ce dernier travail en faveur de l'importance d'Étienne dans l'histoire littéraire, on pourrait ajouter, entre autres, celui du chanoine régulier Robert de Saint-Marien d'Auxerre qui, vers 1200, citait Étienne de Liège aux côtés d'Odon de Cluny, Rathier de Vérone, Abbon de Fleury, Fulbert de Chartes, Gerbert, Burchard de Worms et Robert le Pieux (Guy LOBRICHON, « Moines et clercs à Sens et Auxerre au X^e siècle : culture et société », in Walter BERSCHIN, éd., *Lateinische Kultur im X. Jahrhundert. Akten des I. Internationalen Mittelaltererkongresses. Heidelberg, 12-15.-IX.1988*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1991 (*Mittelalterliches Jahrbuch*, t. 24-25 (1989-1990), p. 279, n. 6). Sur l'influence d'Étienne, lire également Stéphane LECOUTEUX, « À partir de la diffusion de trois poèmes hagiographiques, identification des centres carolingiens ayant influencé l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin », in *Tabularia « Etudes »*, n° 5, 2005, p. 15-26 [en ligne] (<http://www.unicaen.fr/mrsh/crahm/revue/tabularia/print.php?dossier=dossier4&file=07lecouteux.xml>) (consulté le 4 mai 2008).

circonstances dans lesquelles ces œuvres ont été composées. Néanmoins, il nous semble impensable qu'Étienne ait entamé sa carrière littéraire après son arrivée à Liège. Il était déjà âgé d'une bonne cinquantaine d'années⁽²⁰⁾ et, surtout, il avait été formé par quelques grands maîtres avant de passer une bonne partie de sa vie en de hauts lieux de culture dotés de riches bibliothèques. L'une ou l'autre de ses œuvres doit avoir été élaborée en d'autres lieux.

L'office de l'invention des reliques de saint Étienne

Antoine Auda a démontré, sur la base d'une analyse textuelle et musicale, que l'*Office de l'invention de saint Étienne* était la plus ancienne des œuvres de l'évêque de Liège ; il n'a pas proposé de date ni de lieu de composition⁽²¹⁾. Saint Étienne était non seulement le patron de notre musicien mais également, depuis l'Antiquité chrétienne, celui de la cathédrale de Metz⁽²²⁾. L'invention des reliques du protomartyr par le moine Lucien remonte aux environs de 415. Depuis ce temps, on la fêtait – sans office propre – à la date du 3 août⁽²³⁾. Cette carence de l'*ordo* devait se ressentir davantage à Metz qu'à Liège où les premières traces de dévotion pour le premier martyr sont postérieures à l'épiscopat de notre musicien lorrain⁽²⁴⁾. Or, les sources liégeoises n'apportent aucune indication précise quant aux circonstances d'élaboration de ce premier office. L'abbé de Lobbes Folcuin (†16 septembre 990) ne mentionne dans sa chronique que les œuvres d'Étienne dont l'origine liégeoise est incontestable : l'*Office de saint Lambert* et le *Liber capitularis*⁽²⁵⁾. Au milieu du XI^e siècle, le chanoine Anselme écrivait : *Tricesimum habuimus Stephanum, qui eo quod Mettensis aecclisiae fuerit canonicus et protomartiris alumnus, de inventione ipsius quae cantantur responsoria edidisse dicitur [...] idem vitam sancti Lamberti simpliciter antiquitus dicatam urbani sermonis expolivit facetiis, et responsoria quae in sollempnitate*

(20) Cet âge n'a rien d'étonnant pour un clerc ayant mené une double carrière ecclésiastique monastique et canoniale (Cf. Michel PARISSE, « Princes laïques et / ou moines : les évêques du X^e siècle », in *Il secolo di ferro : mito e realtà del secolo X*, t.1, Spolète, 1991 (38^e semaine de Spolète), p. 467).

(21) A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 52-56.

(22) Un oratoire érigé en l'honneur de ce saint est déjà mentionné à Metz en 451 (Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, éd., *Le diocèse de Metz*, Paris, Letouzey et Ané, 1970 (Histoire des diocèses de France), p. 12).

(23) Alphonse GIRY, *Manuel de diplomatie*, Paris, 1894, p. 310 ; K-A. Heinrich KELLNER, *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints dans leur évolution historique*, trad. J. Bund, Paris-Rome, 1910, p. 301.

(24) A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 42-43 ; Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouvelle édition augmentée [1924-1929], t. 5, Bruxelles, Civilisation et culture, 1976, p. 72-73. Le partage des reliques a suivi de très près leur invention par le moine Lucien, contribuant à la propagation du culte du premier martyr à travers toute l'Église. Les édifices en l'honneur d'Étienne étaient, par conséquent, très nombreux. En Gaule, les cathédrales de Bourges, Besançon, Auxerre, Lyon, Toul, Metz et Châlons-sur-Marne ont été dédiées à ce saint dans le courant des V^e et VI^e siècles (J. GAILLARD, « Étienne », in *CHAD*, t. 4 (Paris, 1956), col. 573-574).

(25) FOLCUIN, § 18, p. 62, l. 32-38. Sur ces œuvres, cf. *infra*.

eius cantamus, composuit ⁽²⁶⁾. Une comparaison attentive des verbes utilisés pour évoquer la composition de l'*Office de l'invention de saint Étienne*, d'une part, et celle du « dossier saint Lambert », d'autre part, met en exergue le caractère nuancé du témoignage du chanoine liégeois. L'attribution du premier office à l'évêque est fondée sur la réputation (*dicitur*) tandis que la composition de l'office de saint Lambert est, au contraire, affirmée sans la moindre ambiguïté (*composuit*). De plus, Anselme mentionne simultanément la précédente fonction d'Étienne au sein du chapitre cathédral de Metz et la composition de l'*Office de l'invention de saint Étienne*, insinuant l'idée que l'œuvre existait avant l'arrivée d'Étienne à Liège. Sigebert de Gembloux précise le nom des personnes auxquelles Étienne a dédié le *Liber capitularis*, la *Vie* et l'*Office de saint Lambert*. Les *Offices de l'invention de saint Étienne* et de la Trinité sont cités sans autre précision, suggérant une moindre connaissance de leurs circonstances d'élaboration ⁽²⁷⁾. La précision des détails dispensés pour le « dossier saint Lambert » et le *Liber capitularis* contraste dans les chroniques liégeoises avec l'information très générale donnée à propos de l'*Office de l'invention de saint Étienne*. Ces textes nous apportent, non des preuves, mais quelques indices en faveur d'une composition hors du diocèse de Liège, nous confortant dans l'idée que ce premier formulaire liturgique doit avoir été élaboré en Haute-Lotharingie dans le courant des dernières décennies du IX^e siècle.

Le Remaniement de la Vita prima sancti Lamberti et l'Office de saint Lambert

Étienne a remanié la *Vie de saint Lambert* conformément à la sensibilité stylistique et aux exigences liturgiques de l'époque ⁽²⁸⁾. Il n'a pas caché son hésitation à accepter cette commande passée par le chapitre cathédral de son nouveau diocèse ⁽²⁹⁾. Cette attitude atteste une certaine expérience ; elle témoigne du sérieux, des compétences et de l'expérience de l'évêque. Il a probablement mis ce délai à profit pour recenser les textes qu'il avait à sa disposition pour la révision et l'enrichissement du dossier liturgico-hagiographique ⁽³⁰⁾. Étienne a ainsi offert une version « carolingienne » de la *Vie de Lambert* préservant la famille royale de toute implication, de près ou de loin,

(26) ANSELME, § 20, p. 200, l. 14-18.

(27) SIGEBERT DE GEMBOUX, *Catalogus de viris illustribus. Kritische Ausgabe* [= SIGEBERT DE GEMBOUX], § 126, éd. Robert WITTE, Francfort - Bern, Herbert Lang - Peter Lang, 1974 (*Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters*), p. 87.

(28) ÉTIENNE DE LIÈGE, *Vita secunda s. Lamberti*, in *AASS*, septembre, t. 5, Anvers, 1755, p. 581-589.

(29) Dans sa lettre dédicace à l'archevêque Heriman de Cologne, il dit avoir pris un temps de réflexion (ÉTIENNE DE LIÈGE, *Lettre dédicace de la Vita Landiberti Stephano à l'archevêque Heriman de Cologne*, éd. Bruno KRUSCH, in *MGH SRM*, t. 6, Hanovre, 1913, p. 385, l. 16).

(30) Il faut souligner que la *Vita prima* avait déjà fait l'objet d'une réécriture peu d'années avant le remaniement d'Étienne ; cette deuxième *Vita* n'a pratiquement laissé aucune trace en Lotharingie (Guy PHILIPPART, « Hagiographies locale, régionale, diocésaine, universelle. Les hagiographies du saint patron dans l'aire belge du X^e siècle », in W. BERSCHIN, éd., *Lateinische Kultur im X. Jahrhundert*, p. 362). Étienne n'aurait probablement pas accepté de remanier le texte sans être convaincu de sa nécessité.

dans la mort de l'évêque ⁽³¹⁾. Il n'a évoqué, dans son récit, ni les miracles ni la translation des reliques. Il a découpé sa *Vita* en neuf chapitres adaptables aux neufs leçons des matines de son office canonial versifié ⁽³²⁾. Le *terminus a quo* de cette œuvre est incontestablement la consécration épiscopale de l'auteur ⁽³³⁾. La compilation du *Liber capitularis*, achevée avant la fin de l'année 915, constitue le *terminus ad quem* de l'*Office de saint Lambert*.

Le Liber Capitularis

La dernière œuvre connue d'Étienne est passée à la postérité comme étant le plus ancien livre liturgique du diocèse de Liège. Il s'agit d'un recueil contenant les leçons, les oraisons, les collectes, les capitules, les versets et les répons pour tout le cycle de l'année liturgique ⁽³⁴⁾. L'ordre arrêté est manifestement respectueux de la hiérarchie des dévotions chrétiennes ; les premiers offices mentionnés sont ceux de la Trinité, de la croix puis la Vierge. Vient ensuite le sanctoral, mettant à l'honneur saint Michel archange et les plus grands saints de l'Église – Jean-Baptiste, Pierre, Paul, André, Laurent, Lambert, le patron du diocèse, et les saints apôtres – renforcé par quelques formulaires pour le commun des saints. Le temporel suit, reprenant les formulaires de toute l'année liturgique, depuis l'Avent jusqu'au dernier dimanche après la Pentecôte. Par la compilation de cet ouvrage, Étienne s'est inscrit à la suite des réformateurs liturgiques ⁽³⁵⁾. Il a, en quelque sorte, poursuivi le

(31) Ce n'est pas pour autant qu'il a réussi à détruire la légende (Jean-Louis KUPPER, « Saint Lambert, De l'histoire à la légende », in *RHE*, t. 79, 1984, p. 35). Cette *Vita* de saint Lambert est la plus répandue des œuvres hagiographiques belges du X^e siècle, d'un point de vue non seulement quantitatif (35 manuscrits) mais également géographique. Cette large diffusion pourrait être le résultat d'une propagande culturelle menée par Étienne en personne (G. PHILIPPART, « Hagiographies locale, régionale, diocésaine, universelle », p. 362).

(32) A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 122-197. Matthew Zimmern soutient qu'Étienne a entrepris le remaniement de la *Vita Lamberti* dans un but essentiellement musical et liturgique, abandonnant à un contemporain anonyme le soin de rédiger un texte plus propice à la lecture et à la méditation, le *Carmen de sancto Lamberto* [Matthew ZIMMERN, *Hagiography and the Cult of Saints in the Diocese of Liège c. 700-980, Submitted January 31st 2007 in partial fulfilment of the degree of Doctor of Philosophy*, [en ligne] <http://research-repository.st-andrews.ac.uk/bitstream/10023/358/21/MZimmernFinalThesis.pdf>, p. 53-75 (consulté le 3 mai 2008)].

(33) Jean-François Goudesenne date cet office des années 910-920 (Jean-François GOUDESSENNE, « Nouvelles perspectives sur le rôle des abbayes de Saint-Amand, de Saint-Thierry de Reims et de l'œuvre d'Hucbald dans l'ordonnancement régulier des modes dans la composition musicale (850-900) », in *Études grégoriennes*, t. 30, 2002, p. 135). Nous ignorons les arguments qui l'ont incité à retarder le *terminus a quo* jusqu'en 910. Se pourrait-il que cette date ne soit que le résultat d'une coquille typographique prenant 910 pour 901 ?

(34) ...*Per singulos horarum cursus, singula capitula cum responsoriis vel versibus sive eciam collectis statui ac primum a sancta Trinitate initium ordiens, per omnes sanctorum ordines texui, dehinc per totum anni orbem nullam ebdomadaram relinquens...* (ÉTIENNE DE LIÈGE, *Lettre dédicace du Liber capitularis*, p. 357) ; ANSELME, § 21, p. 201, l. 5-7 ; FOLCUIN, §18, p. 62, l. 33-35 ; SIGEBERT DE GEMBLoux, § 126, p. 87, l. 814-817.

(35) Il ne cache d'ailleurs pas son intention de marcher dans les traces des pères et des anciens : *alta patrum hautquaquam attingere peraudens ; quandoquidem ea iam olim compleuerant ; ipsorum cura sollers repperi omnia nimia ac propterea ut reor ab illis prorsus ommissa ; exhinc imperitus imperitis proficere gestiens, dedi operam campos*

vieux rêve de Charlemagne d'unifier la liturgie. L'œuvre est perdue. Sa description a été rendue possible par la redécouverte, au début du XX^e siècle, de la lettre par laquelle Étienne dédicait son recueil à son ancien maître et évêque, Robert de Metz ⁽³⁶⁾. Ce document est précieux à plus d'un titre. Il nous apporte la conviction d'une réalisation de l'ouvrage à Liège ; il fixe les *termini* de la compilation : entre 9 janvier 901 et le 3 janvier 916, date du décès de Robert de Metz, après la composition de l'*Office de saint Lambert* mentionné dans cet ouvrage ⁽³⁷⁾. Enfin, outre une description précise de l'œuvre, il nous livre de précieuses informations sur les raisons qui incitèrent Étienne à compiler cet ouvrage ; en envoyant une copie de son œuvre à son ancien maître, notre liturgiste soulignait sa double intention de plaire à Metz qui fut sa mère et de servir Liège dont il était désormais le pasteur ⁽³⁸⁾.

Ainsi, des cinq œuvres connues d'Étienne, trois ont indubitablement été composées à Liège après la consécration épiscopale du successeur de Franco : l'office et le remaniement de la *Vita sancti Lamberti* et le *Liber capitularis* ⁽³⁹⁾. Le chapitre cathédral de Liège s'est tourné vers Étienne pour le remaniement de la *vita* du saint patron du diocèse au nom de ses compétences littéraires et musicales. Il a confié cette tâche à l'un des deux grands spécialistes des offices versifiés de l'époque ; l'autre était le célèbre Hucbald de Saint-Amand, ami de notre évêque ⁽⁴⁰⁾. Ce choix constitue une preuve évidente de la renommée que le nouvel évêque avait précédemment acquise dans le domaine littéraire grâce à la composition de l'*Office de l'invention de saint Étienne*. Mais cette œuvre a-t-elle suffi à lui apporter la célébrité ? L'office de la Trinité n'y aurait-il pas également contribué ?

L'office de la Trinité : un héritage de la dévotion trinitaire carolingienne ?

Dévotion à la Trinité dans l'Occident carolingien

Le thème de la Trinité, jusqu'alors confiné dans les rituels et les traités de théologie, apparut timidement dans les campagnes de prédication dans le courant du VI^e siècle. Il faut attendre la seconde moitié du règne de Charle-

bibliotheca percurrens ; et quasdam semitas quibus bene incederent invenire malui nitens) (ÉTIENNE DE LIÈGE, Lettre dédicace du *Liber capitularis*, p. 357).

(36) L. C. MOHLBERG, « Spuren eines verlorenen Liturgiebuches ».

(37) Pie Boniface GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873, p. 292.

(38) Dans sa dédicace à l'évêque Robert de Metz, Étienne évoque le désaveu dont il a fait l'objet de la part de ses pairs messins lors de son départ pour Liège. En présentant son œuvre à son ancien maître, il espère obtenir son approbation et ainsi récupérer, par son œuvre, sa dignité perdue (ÉTIENNE DE LIÈGE, Lettre dédicace du *Liber capitularis*, p. 357-358).

(39) Cette déduction est conforme au témoignage de la chronique de Folcuin (Cf. n. 25).

(40) Hucbald dédia sa *Vita Rictrudis* à Étienne (HUCBALD DE SAINT-AMAND, *Vita s. Rictrudis*, éd. Wilhelm LEVISON, MGH SRM, t. 6, p. 93, l. 9-11). Sur l'œuvre d'Hucbald de Saint-Amand : Yves CHARTIER, « *Clavis operum Hucbaldi Elnonensis* : Bibliographie des œuvres d'Hucbald de Saint-Amand », in *The Journal of Medieval Latin*, t. 5, 1995, p. 202-224 ; J.-Fr. GOUDESENNE, « Nouvelles perspectives », p. 127-152.

(41) Fl. CLOSE, *Débats théologiques et enjeux politiques*, p. 340-407.

magne pour trouver les premières injonctions régulières faites aux clercs de parler de la tri-unité divine. L'*Admonitio generalis* de Charlemagne de 789 contient l'une des plus anciennes définitions précises du programme catéchétique à dispenser au peuple chrétien d'Occident. Dans ce capitulaire, le roi invitait les évêques à enseigner à tous les fidèles la foi en la Trinité, en l'Incarnation, en la Passion, en la Résurrection et en l'Ascension du Christ. Il insistait alors sur la nécessité pour les prêtres de comprendre le contenu du symbole de foi de l'Église et de tenir des discours conformes aux Écritures et à la Tradition. Les fidèles n'étaient pas encore tenus de mémoriser le credo. Ce n'est qu'en 792, lorsque la crise adoptianiste éclata, que fut mis en lumière l'existence, dans l'Occident chrétien, de modes différents de pensée religieuse et d'interprétation théologique de la tradition patristique. Les théologiens réunis à Francfort (794) prirent alors conscience de l'importance des choix terminologiques pour s'assurer de la parfaite compréhension de l'essence divine et de la double nature du Christ et éviter toute simplification de la doctrine. Ils conclurent à la nécessité d'enseigner à tous les fondements théologiques de la religion chrétienne pour que l'unité de l'Église ne repose pas sur la restitution mécanique d'un symbole commun mais bien sur une adhésion sincère et parfaite au mystère chrétien. De ce temps, datent les premières insertions de formules théologiques extraites du *Quicumque* dit de saint Athanase dans la définition des relations *intratrinitaires* proposée par les théologiens proches du pouvoir franc en complément du symbole constantinopolitain⁽⁴¹⁾.

Bien sûr, tous les évêques présents à Francfort n'étaient pas capables de parler de l'essence divine et des relations *intratrinitaires*. Le bas clergé n'était pas préparé à cette mission et le peuple, illettré, n'était guère prédisposé à recevoir une telle formation. Seuls quelques ecclésiastiques gravitant dans l'entourage royal avaient cette compétence. La dernière décennie du VIII^e siècle et le premier quart du suivant virent fleurir les credo et les traités théologiques apologetiques⁽⁴²⁾. De cette époque, date également l'expédition par Alcuin aux moines de Saint-Vaast d'Arras et de Fulda d'un recueil de messes votives pour chaque jour de la semaine. Celle du dimanche est dédiée à la sainte Trinité ; elle a très rapidement trouvé sa place dans les missels bénédictins⁽⁴³⁾.

(42) Kristina MITALAÏTÉ, « Le credo dans la méthode théologique de la première période carolingienne », in *Recherches de Théologie et Philosophie médiévales*, t. 74/2, 2007, p. 377-421 [en ligne] https://secure.peeters-leuven.be/POJ/viewpdf.php?ticket_id=481df02e24a32 (consulté le 4 mai 2008).

(43) Le rôle exact du diacre anglo-saxon dans l'établissement de ce formulaire a fait l'objet d'une importante polémique. Pour certains, il en est l'auteur, pour d'autres, le compilateur (Cf. A. KLAUS, *Ursprung und Verbreitung der Dreifaltigkeitsmesse*, p. 76-107). Nous avons mené une enquête sur la propagation de la messe votive de la Trinité d'Alcuin et, à cet effet, procédé à l'établissement d'une liste des plus anciens manuscrits contenant ce formulaire sur la base des catalogues des manuscrits liturgiques conservés en France (Victor LEROQUAIS, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 4 vol., Paris, 1924 ; ID., *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 5 tomes, Paris, 1934). Les manuscrits bénédictins y occupent une large place (Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 196-202).

La propagation de la foi trinitaire dans l'Occident carolingien prit véritablement son envol au lendemain du couronnement impérial. En 802 au plus tard, Alcuin offrit son *De fide sanctae et individuae Trinitatis* à l'empereur (44). Dans ce traité en trois livres, il récapitulait le contenu de la doctrine chrétienne « orthodoxe ». Parfois considéré comme la première somme théologique du Moyen Âge, ce traité détaille chaque article de foi depuis l'unité divine jusqu'à l'annonce du Jugement et de la Rédemption. Conformément au modèle augustinien, Alcuin choisit d'orienter l'explication de la Trinité en partant de l'unité divine pour aller vers la distinction des Personnes (45). Malgré sa longueur, le *De fide* présente de larges similitudes avec le symbole de foi. John Cavadini a d'ailleurs souligné la similarité des structures et proposé, comme modèle, le *Quicumque* dit « de saint Athanase » ou, plus vraisemblablement, le symbole du XI^e concile de Tolède (46). Le *De fide* est le fruit de plusieurs années de réflexion tant théologique que pédagogique, l'aboutissement du processus de clarification de la doctrine chrétienne à enseigner au peuple (47). L'ouvrage fut rédigé à l'intention des prédicateurs dont le premier était assurément Charlemagne. Alcuin attendait du roi des Francs devenu empereur qu'il soit *rex praedicator* ; qu'il soit non seulement le défenseur et le dépositaire de l'orthodoxie mais également le premier pasteur de l'Empire renaissant (48). Il ne pouvait donc ignorer le contenu de la foi (49). À la suite du *De fide*, Alcuin inscrivit son hymne *Adesto lumen verum*. Ce chant à la louange de Dieu trine fut compilé au départ des trois hymnes, placées en annexe de l'*Adversus Arium* de Marius Victorinus, auteur, au milieu du IV^e siècle, de la première tentative de systématisation de la doc-

(44) Ce terminus *ante quem* est délimité par une lettre de 802 dans laquelle Alcuin évoque son nouveau traité théologique (lettre 258 de la correspondance d'Alcuin [= L. 258], éd. Ernst DÜMMLER, in MGH EKA, t. 2, Berlin, 1995, p. 416). Wilhelm Heil (« Der Adoptionismus, Alcuin und Spanien », p. 147-148) a proposé la date de 801. John Cavadini s'est rallié à l'hypothèse de Donald Bullough d'un don légèrement plus tardif (John CAVADINI, « The sources and theology of Alcuin's *De fide sanctae et individuae Trinitatis* », in *Traditio*, t. 46, 1991, p. 125, n. 9).

(45) ALCUIN, *De fide sanctae et individuae Trinitatis ad gloriosum imperatorem Carolum magnum Deo devotum Libri tres*, in PL, t. 101, Paris, 1863, col. 9-58.

(46) J. CAVADINI, « The sources and theology of Alcuin's *De fide* ».

(47) L. 258, p. 416, l. 30-32. « Theology is made to appear not as a speculative accretion to faith accessible only to elites, but as a natural outgrowth, a clarifying development, of the creed of every believer, deriving its meaning precisely from its mooring to that creed » (J. CAVADINI, « The sources and theology of Alcuin's *De fide* », p. 140).

(48) Florence CLOSE, « Le *rex praedicator* chez Alcuin », communication présentée lors de l'Atelier *Exegesis as a discursive practice* à l'Institut für Mittelalterforschung (Wien, 28-29 février 2008) ; « Suivre le fil des articles des credos est aussi signe de loyauté envers la directive doctrinale royale » (K. MITALAÏTÉ, « Le credo dans la méthode théologique de la première période carolingienne », p. 398).

(49) Cette idée, exprimée dans la lettre 257 d'Alcuin (p. 414, l. 34 - p. 415, l. 6) rejoint celle qui inaugure le *De fide*, L. 1, c. 1. Le *De fide* s'inscrit dans une perspective d'édification similaire à celle du complément du symbole de Nicée-Constantinople imposé en 796 par Paulin d'Aquilée aux prêtres de sa circonscription ecclésiastique (Cf. *Concilium Foroiulense*, éd. Albert WERMINGHOFF, in MGH *Concilia Aevi Karolini*, t. 1-1, Hanovre-Leipzig, 1906, p. 187, l. 11- p. 189, l. 7. Fl. CLOSE, *Débats théologiques et enjeux politiques*, vol. 2, p. 380-383).

trine trinitaire ⁽⁵⁰⁾. À première vue, l'hymne alcuinienne apparaît davantage comme une mosaïque de vers empruntés au rhéteur romain que comme un ensemble structuré. Toutefois, cette impression ne survit pas à une lecture attentive. Alcuin a davantage fait œuvre de théoricien de la nature divine que de théologien de la Trinité ⁽⁵¹⁾. Les modifications qu'il a apportées aux vers de Marius Victorinus en ont modifié le sens. Ainsi, la substitution systématique du terme *Pater* au mot *Deus* que privilégiait Marius Victorinus, atteste le souci de l'Anglo-saxon d'éviter que le Christ, du point de vue de sa divinité, soit placé dans une position d'infériorité par rapport au Père. Cette hymne est fille de son temps ; elle trahit l'influence des thèses adoptionnistes sur les théologiens carolingiens. Alcuin clôt le *De fide* sur une profession de foi semblable au *Quicumque* ; comme ce dernier, le credo final présente une structure binaire – Trinité et Christologie – et un style rédactionnel ternaire cadencé. Ce texte s'impose comme une synthèse de ce qu'il faut croire, très largement inspirée des formules rédigées dans les années antérieures.

En offrant son traité à l'empereur, Alcuin cherchait à encourager la formation du clergé du royaume. Ce travail s'est vu largement récompensé ⁽⁵²⁾. Dès sa composition, les copies de ce traité se sont multipliées. La *Clavis des auteurs latins* de Marie-Hélène Jullien et Françoise Perelman mentionne une centaine de manuscrits plus ou moins complets conservés à l'heure actuelle. Elle en signale vingt-huit du IX^e siècle ⁽⁵³⁾. Ce traité s'est imposé dès l'époque de sa composition comme le manuel du prédicateur par excellence. La raison principale de ce succès réside très probablement dans l'implication personnelle de Charlemagne dans la diffusion de ce traité. Ce n'est probablement pas un hasard si l'invocation trinitaire apparaît, à cette époque, en tête des actes émanant de la chancellerie impériale carolingienne. Plusieurs capitulaires impériaux attestent l'influence du *De fide sanctae et individuae*

(50) MARIUS VICTORINUS, *Traité théologiques sur la Trinité*, t. 1, éd. Paul HENRY, trad. Pierre HADOT, Paris, Cerf, 1960 (Sources Chrétiennes, 68), p. 620-653. Cf. Wilhelm GEERLINGS, « Marius Victorinus », in *LThK*², t. 6 (Fribourg en Brisgau-Bâle-Rome-Vienne, 1997), col. 1387-1388 ; Aimé SOLIGNAC, « Marius Victorinus », in *DSAM*, t. 10 (Paris, 1980), col. 616-623 ; Pierre HADOT, « Marius Victorinus et Alcuin », in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. 21, a. 1954, 1955, p. 5-19 ; ID., « Les hymnes de Victorinus et les hymnes *Adesto* et *Miserere* d'Alcuin », *ibid.*, t. 27, a. 1960, 1961, p. 7-16 ; Josef-Andreas JUNGSMANN, « Marius Victorinus in der karolingischen Gebetsliteratur und in römischen Dreifaltigkeitsoffizium », in Patrick GRANFIELD et Josef JUNGSMANN, éd., *Kyriakon. Festschrift Johannis Quasten*, 2^e éd., vol. 1, Münster, Aschenhoff, 1970, p. 691-697 ; J. CAVADINI, « The sources and theology of Alcuin's *De fide* », p. 146. Victorinus est cité dans la description qu'Alcuin a donnée de la bibliothèque d'York qu'il a dirigée (ALCUIN, *Versus de patribus, regibus et sanctis Euboricensis Ecclesiae*, éd. Ernst DÜMMER, in MGH PL, t. 1, Berlin, 1881, p. 204, l. 1547 (Cf. Michel SOT et Yann COZ, « Histoire et écriture de l'histoire dans l'œuvre d'Alcuin », in Philippe DEPREUX et Bruno JUDIC, éd., *Alcuin, de York à Tours. Écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du Haut Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 (*Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 111/3), p. 179).

(51) J.-A. JUNGSMANN, « Marius Victorinus in der karolingischen Gebetsliteratur », p. 694.

(52) FL. CLOSE, *Débats théologiques et enjeux politiques*, vol. 2, p. 398-401.

(53) Marie-Hélène JULLIEN et Françoise PERELMAN, éd., *Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français, 735-987*, t. 2 : *Alcuin*, Turnhout, Brepols, 1999, ALC 28, p. 134-139.

Trinitatis sur la politique religieuse carolingienne. On trouve de nombreuses allusions au *De fide* dans les canons conciliaires et les capitulaires épiscopaux du IX^e siècle ; le traité figurait en bonne place dans la majorité des bibliothèques de l'époque. Alcuin peut être considéré comme le principal promoteur de la dévotion trinitaire dans l'espace carolingien. La diffusion de ses œuvres a probablement contribué à accroître l'affection des moines pour la célébration de la messe votive de la Trinité. À la fin du IX^e siècle, l'idée du dimanche dédié à Dieu, Père, Fils et Esprit, était acquise et les moines avaient pris l'habitude d'entamer et de clôturer les heures de prières par une invocation trinitaire, stimulant l'invention et la composition d'hymnes et de séquences en l'honneur de la Trinité⁽⁵⁴⁾. L'intérêt des laïcs pour la Trinité est plus difficile à évaluer. Les capitulaires nous ont laissé quelques traces du programme catéchétique destiné au peuple par les évêques mais les témoignages laïques de leur réception sont assez rares. Le *Manuel de Dhuoda* constitue un témoignage exceptionnel et isolé du niveau d'instruction d'une certaine aristocratie laïque du milieu du siècle⁽⁵⁵⁾. Il fut rédigé par Dhuoda, épouse de Bernard, duc de Septimanie, entre le 30 novembre 841 et le 2 février 843 à l'intention de son fils aîné Guillaume, alors âgé de 16 ans. Dans ce livre placé sous l'invocation trinitaire, les allusions à Dieu trine sont fréquentes. La mère exhorte son fils à lire les textes patristiques qui nourriront sa foi en la Trinité. Dans ce discours, on constate une tendance à l'affirmation de la transcendance de Dieu au détriment de la dévotion envers le Christ qui n'apparaît plus que comme Rédempteur ou comme deuxième personne de la Trinité ; le caractère christocentrique des propos tenus sur Dieu s'est estompé. Le *Manuel de Dhuoda* atteste le souci d'une certaine aristocratie carolingienne de comprendre sa foi et de saisir certains enjeux théologiques de son siècle ; il est probable que Dhuoda porte l'accent sur la transcendance divine au détriment d'une dévotion au Christ afin d'éviter à son fils de tomber dans l'adoptianisme.

Alcuin connut les prémices de la querelle du *filioque* sous-jacents dans les *Libri carolini* et la seconde querelle adoptianiste⁽⁵⁶⁾. Le *De fide* contient quelques affirmations de la double procession de l'Esprit du Père et du Fils mais jamais Alcuin n'a développé d'argumentation en sa faveur. Il mourut avant qu'éclate la querelle théologique franco-byzantine. Les théologiens carolingiens soutenaient la procession de l'Esprit du Père et du Fils. Cette position doctrinale fut imposée par Charlemagne au concile d'Aix de 809 en dépit des objections byzantines et pontificales ; la formule du *filioque* fut insérée dans le symbole de foi récité à la chapelle impériale⁽⁵⁷⁾. Ces

(54) P. BROWE, « Zur Geschichte des Dreifaltigkeitsfestes », p. 67.

(55) DHUODA, *Manuel pour mon fils*, introduction, texte critique, notes par Pierre RICHÉ, traduction par Bernard DE VRÉGILLE et Claude MONDÉPERT, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Cerf, 1991 (Sources Chrétiennes, 225 bis).

(56) Par le développement de la théologie du *filioque*, les carolingiens entendaient réfuter à la fois la doctrine adoptianiste espagnole, l'iconodulie et la position pneumatologique exprimée par les Grecs à Nicée en 787. Cf. Kristina MITALAITÉ, *Philosophie et théologie de l'image dans les Libri Carolini*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2007 ; Fl. CLOSE, *Débats théologiques et enjeux politiques*, vol. 2, p. 372-385.

(57) Harald WILLJUNG, éd., *Das Konzil von Aachen 809*, in *MGH Concilia Aevi Carolini*, t. 2, suppl. 2, Hanovre, 1998.

débats rejaillirent sur un mode purement théologique durant la seconde moitié du siècle sous le patriarcat de Photios à Constantinople (858-892) mais il ne s'agissait, cette fois, ni de dissensions liturgiques ni de l'opportunité de modifier le symbole ⁽⁵⁸⁾. Les petits-fils de Charlemagne furent tous invités par le pape Nicolas I^{er} à convoquer un concile pour répondre à l'erreur pneumatologique byzantine ⁽⁵⁹⁾. À la même époque, le moine Godescalc d'Orbais, déjà soupçonné d'hérésie pour ses positions en faveur de la prédestination, s'opposait à Hincmar de Reims à propos de la formule doxologique *Te trina deitas* ⁽⁶⁰⁾.

Étienne commença vraisemblablement à fréquenter la cour de Charles le Chauve quelques années après le déclenchement de ces débats. Or, à cette époque, l'entourage princier comptait quelques *scotti* auxquels la tradition reconnaît un rôle majeur dans la promotion de la dévotion trinitaire sur le continent ⁽⁶¹⁾. De toute évidence, Étienne a été sensibilisé à l'importance accordée par les rois et les théologiens carolingiens à l'enseignement du monothéisme trinitaire. En tant qu'abbé de Saint-Mihiel et peut-être de Saint-Èvre de Toul, Étienne n'a pu ignorer l'engouement croissant du monde monastique pour la dévotion trinitaire. Dans ses fonctions, il s'est montré soucieux de la formation des clercs dont il avait la charge. Son remaniement du récit de la prédication de saint Lambert en Toxandrie en est une belle preuve. Tandis que l'auteur de la *vita* primitive rapportait en quelques mots que Lambert avait converti les païens à la foi dans le Christ, Étienne plaça dans la bouche du martyr liégeois un exposé détaillé de la foi chrétienne qui évoque d'emblée les credo carolingiens. Il insista sur la procession de l'Esprit du Père et du Fils. Cet exposé de la foi chrétienne, bâti sur la double structure Trinité-Christologie, n'est pas exempt d'un certain sens pédagogique. Il fait appel à la raison humaine pour comprendre la nature une et trine de la divinité avant d'introduire l'énoncé kérygmatisque – le récit de la vie

(58) Pierre-Thomas CAMELOT, « Photius », in *CHAD*, t. 11 (Paris, 1988), col. 230-235.

(59) Wilfried HARTMANN, éd., *Responsio contra Graecorum haeresim de fide sanctae Trinitatis* [Concile de Worms, Mai 868], in *MGH Concilia aevi Karolini*, t. 4 : 860-874, Hanovre, 1998, p. 291-307.

(60) Gérard MATHON, « Godescalc », in *CHAD*, t. 5 (Paris, 1962), col. 85-87.

(61) La plus ancienne région où l'on puisse parler de dévotion à Dieu trine semble être l'Espagne, relayée par l'Irlande et l'Angleterre bien avant la France et l'Empire via les côtes atlantiques et la région de la Meuse et de la Moselle. Ce schéma hypothétique de propagation de la dévotion en Europe accorde une place importante au rayonnement de la culture chrétienne irlandaise du VI^e au VIII^e siècle de même qu'à l'arrivée des moines irlandais sur le continent durant les VIII^e et IX^e siècles (François BÆSPFLUG, *La Trinité dans l'art d'Occident (1400-1460). Sept chefs-d'œuvre de la peinture*, Strasbourg, Presses universitaires, 2000, p. 22). La première invitation à insérer une messe en l'honneur de la Trinité dans la liturgie franque a été lancée à Charlemagne par Cathwulf vers 775 (*Epistolae variorum*, L. 7, éd. E. DÜMLER, *MGH EKA*, t. 2, p. 501-505). L'étape suivante dans l'histoire de l'institution de la messe de la Trinité a été franchie une petite vingtaine d'années plus tard lorsque Alcuin expédia le formulaire de la messe votive aux moines de Fulda et de Saint-Vaast. La présence de *Scotti* et de clercs irlandais est attestée à la cour et dans les grandes écoles carolingiennes durant la seconde moitié du IX^e siècle (Cf. Pierre RICHÉ, « Les Irlandais et les princes carolingiens aux VIII^e et IX^e siècles », in Heinz LÖWE, éd., *Die Iren und Europa im früheren Mittelalter*, t. 2, Stuttgart, Klett-Cotta, 1982, p. 735-745 ; M. SOT, *Flodoard*, p. 59).

du Christ parmi les Hommes – par un retour au péché originel qui justifie la Rédemption par la mort du Christ. Dans ce texte, le contenu de la prédication prime sur les gestes accomplis par Lambert suite à la conversion des païens. Les baptêmes, constructions d'églises, consécration de prêtres apparaissent comme les conséquences directes d'un enseignement efficace ⁽⁶²⁾. L'évêque n'a pas hésité non plus à glisser l'une ou l'autre glorification, invocation, allusion à la Trinité dans ses œuvres tant littéraires que liturgiques ou épistolaires ⁽⁶³⁾. Il a laissé quelques témoins significatifs de la place centrale de la Trinité divine au sein de la religion chrétienne. Ces allusions sont, de toute évidence, destinées aux clercs et aux moines, les seuls à être en mesure d'apprécier ces textes. Elles n'étaient pas pour autant tenues à l'écart des laïcs invités à assister aux offices religieux ⁽⁶⁴⁾.

L'office de la Trinité

L'office de la Trinité passe pour le plus ancien office versifié composé et chanté non en l'honneur d'un saint mais de Dieu. Nul n'en connaît la version originale. Rapidement diffusé à travers l'Europe chrétienne, il a connu d'infimes mais nombreuses modifications. La comparaison des plus anciennes copies conservées révèle presque autant de variantes qu'il n'y a d'institutions ayant adopté – et adapté – le formulaire. La version de l'office qui s'est maintenue dans le bréviaire liégeois jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pourrait bien être la plus proche de l'archétype ; c'était l'hypothèse d'Antoine Auda.

Cet historien édita la version de l'office de la Trinité qui lui semblait pouvoir correspondre à l'originale sans précision de date ni de provenance ⁽⁶⁵⁾. La partition est une version séculière de l'office ; elle comporte cinquante-trois courtes pièces musicales correspondant aux antiennes,

(62) ÉTIENNE DE LIÈGE, *Vita secunda s. Lamberti*, c. III, § 28-30, p. 586-587.

(63) ÉTIENNE DE LIÈGE, *Vita secunda s. Lamberti*, c. III, §19, p. 585 ; §25, p. 586 ; § 38, p. 588. Le premier répons du troisième nocturne de l'office de saint Lambert reprend quelques vers à fortes connotations trinitaires du chapitre XXII du *Carmen de sancto Lamberto* (éd. Paul von WINTERFELD, in MGH PL, t. 4-1, Berlin, 1899, p. 150, l. 266-269). Étienne évoque également le thème trinitaire dans le poème qu'il adresse au primat de Cologne (ÉTIENNE DE LIÈGE, *Lettre dédicace de la Vita Landiberti Stephano*, p. 386, l. 21-24).

(64) Les fidèles sont conviés à la réunion nocturne mais cette célébration ne leur est pas proprement adressée (J.-L. KUPPER, *Saint Lambert, de l'histoire à la légende*, p. 4-7).

(65) A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 113-121. Nous supposons que cette partition est une reconstitution opérée au terme de son enquête car elle ne correspond à aucun des modèles qu'il avait retenus (Cf. F. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 125-131). Ce travail n'a jamais été contesté. Dans le cadre de notre DEA (année académique 2001-2002), nous avons entrepris une nouvelle étude comparative sur la base d'un corpus de quinze livres liturgiques de rite séculier et de treize de rite monastique – antiphonaires, collectaires, ordinaires ou bréviaires – antérieurs à la fin XIV^e siècle. Les conclusions tirées à l'époque alliées à de récentes recherches nous ont confortée dans l'idée que la version éditée par Antoine Auda est un maillon essentiel de la chaîne de transmission de l'office de la Trinité mais qu'elle n'en est pas l'archétype ; elle présente quelques ajouts de pièces et variantes philologiques.

répons et versets des vêpres de la vigile et du jour, des matines et des laudes⁽⁶⁶⁾. Cet office est résolument théologique et dépourvu de toute suite chronologique d'événements. Les vêpres constituent une variation sur le thème de la louange à Dieu trine. La dernière antienne des premières vêpres est une formule doxologique courante *Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia : ipsi gloria in secula*⁽⁶⁷⁾. Le répons *Tibi laus* enchaîne sur le même ton⁽⁶⁸⁾. Fidèle au rôle qui lui est assigné dans la liturgie, l'invitatoire appelle à la prière et, plus précisément, à la vénération de Dieu un et trine. Les antiennes des matines définissent l'essence et les Personnes divines. Elles constituent la partie la plus théologique de l'office. L'Ancien Testament témoignant d'un monothéisme strict, les cinq des neuf répons extraits des psaumes ne pouvaient que chanter la louange du Dieu unique, sans distinction des personnes. Probablement est-ce la raison qui a poussé Étienne à choisir quatre textes éminemment trinitaires pour compléter la série des répons des nocturnes. De la sorte, conformément à l'histoire du Salut, la révélation et l'invocation de Dieu trine succèdent à celles du Dieu unique. La structure des nocturnes atteste le sens aigu de l'unité et de la tradition liturgique d'Étienne de Liège ; les répons servent de liens entre les nombreux éléments de l'office. Soucieux d'inciter à la louange de Dieu, le liturgiste a sélectionné, pour les laudes, des textes de faible portée théologique. Les cinq antiennes des secondes vêpres constituent une sorte de synthèse de l'enseignement trinitaire : (1) Dieu est unique dans sa Trinité, (2) les trois personnes sont égales et éternelles, (3) saint, tout puissant et en perpétuel devenir, (4) son règne n'aura pas de fin. La dernière antienne reprend, en quelque sorte, toutes les qualités attribuées à Dieu au fil de l'office qui se clôture par le chant *Te Deum*⁽⁶⁹⁾.

Ce qu'aujourd'hui, nous appelons *copie* ou *plagiat*, était alors vu comme l'expression de la respectueuse soumission de l'auteur à l'héritage antique. Emprunter et agencer des extraits patristiques, introduire dans un poème, une lettre, un traité, des références à des livres connus de tous les lettrés, reproduire un modèle pictural ou architectural, récupérer et insérer des éléments de décoration antiques – camées, ivoires, ... – dans une composition littéraire ou artistique constituaient pour l'artiste médiéval autant de moyens de s'approcher au plus près des modèles classiques et, par cette inscription dans la tradition, de conférer à son œuvre un certain

(66) Les offices séculiers et réguliers diffèrent par leur structure. L'adaptation d'un office canonial au rite monastique exige l'insertion de quatre antiennes et de trois répons supplémentaires. Ainsi les réguliers ont-ils été contraints de bouleverser l'ordre des pièces défini par Étienne.

(67) Les offices monastiques requérant seulement quatre antiennes aux vêpres, cette antienne est systématiquement attribuée aux nocturnes dans les manuscrits réguliers. Cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 136-137.

(68) Ce répons ne figure à cette place que dans les manuscrits des diocèses de Liège et de Cambrai ; il n'était dans aucun des dix autres manuscrits séculiers que nous avons consultés. Nous l'avons retrouvé, à une place variable, dans la majorité des manuscrits réguliers. Cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 134-138.

(69) La majorité des manuscrits séculiers ne propose pas de formulaire pour les secondes vêpres. Cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège », p. 134-135.

critère de perfection, d'excellence ⁽⁷⁰⁾. Étienne partageait cette conviction. Il a puisé, dans la tradition littéraire et biblique, des extraits de textes qu'il a agencés en un tout harmonieux ; il a retravaillé les textes archaïsants pour les adapter au style du moment ; l'office de la Trinité est davantage le fruit d'une compilation que d'une composition libre. L'évêque de Liège a mis toute son expérience dans la transformation d'un florilège de textes carolingiens à forte connotation trinitaire en un centon cohérent, tant du point de vue musical que théologique ⁽⁷¹⁾.

La source principale de notre compositeur est de toute évidence l'hymne trinitaire *Adesto lumen verum* qui suit immédiatement le *De fide sanctae et individuae Trinitatis*. Elle a fourni les textes de toutes les antiennes des nocturnes et des laudes – à l'exception de celle du benedictus *benedicta sit creatrix*. On trouve également quelques emprunts faits à l'*Hymne de saint Vaast*, au *De psalmorum usu liber*, aux *Officia per ferias*, à la *Confessio fidei* et au symbole de foi qui clôt le traité sur la Trinité. La majorité des textes des répons et des versets sont extraits des Psaumes et du livre de Daniel. Trois antiennes des secondes vêpres ont été tirées de l'Apocalypse. Quelques doxologies, hymnes et prières du IX^e siècle ont inspiré le liturgiste ; on trouve, notamment, des réminiscences du *Te Deum*, la plus ancienne hymne trinitaire connue. L'influence du symbole du pseudo-Athanase, le *Quicumque*, se ressent également ⁽⁷²⁾.

Six extraits n'ont pu être précisément identifiés : la quatrième antienne des premières vêpres (*Laus Deo Patri*), l'antienne du *Magnificat* des premières vêpres (*Gratias Tibi Deus*), le troisième répons du deuxième nocturne (*Honor virtus*), la cinquième antienne des laudes (*Te jure*), l'antienne du *Benedictus* (*Benedicta sit creatrix*) et la première antienne des secondes vêpres (*Gloria et honor*) ⁽⁷³⁾. Les idées qu'elles véhiculent, leur style littéraire, leur terminologie sont conformes au genre littéraire et liturgique de l'époque carolingienne ; ils pourraient avoir été empruntés à une œuvre du IX^e siècle ⁽⁷⁴⁾. Toutefois, certains passages présentent quelques similitudes avec d'autres œuvres d'Étienne, ce qui laisse supposer que l'évêque pourrait avoir rédigé certains textes. La reconnaissance d'Étienne envers

(70) Georges DUBY, « Le temps des cathédrales. 1. L'art impérial », in ID., *L'art et la société. Moyen Âge. XX^e siècle*, édition établie sous la direction de Guy LOBRICHON, Paris, Gallimard, 2002, p. 501. Sur la compilation comme méthode théologique, cf. K. MITALAÏTÉ, « Le credo dans la méthode théologique de la première période carolingienne ».

(71) Les historiographes ont loué l'œuvre liturgique de l'évêque de Liège tout en étant bien conscients que la moitié des textes provenait d'Alcuin. Ainsi Jean Trithem a écrit : ... *Scripsit [Stephanus] etiam cantum de Sancta Trinitate ex Alcuino quo in octavis Pentecostes utimur...* (JEAN TRITHEIM, *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum*, fol. 60 v^o, cité dans A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 97.)

(72) Ritva JONSSON, *Historia, étude sur la genèse des offices versifiés*, Stockholm-Almqvist-Wiksell, 1968 (*Acta universitatis Stockholmiensis, Studia latina Stockholmiensis*), p. 221-224.

(73) Les sources d'inspiration proposées par Ritva Jonsson pour le répons *Honor et virtus* (1 Pierre, 4, 14) et l'antienne *Te jure laudant* (Tobie, 8, 7) ne nous convainquent pas. Certes, l'idée reste la même mais le texte est tellement éloigné de celui donné dans l'office que nous ne sommes pas certaine de l'influence directe de ces citations bibliques sur le compositeur de l'office.

(74) R. JONSSON, *Historia*, p. 166.

Alcuin serait donc double : non seulement il lui aurait emprunté l'essentiel de ses textes mais, en outre, il s'en serait inspiré lors de la rédaction de ses œuvres personnelles. L'influence de la terminologie alcuinienne est incontestable ; elle se manifeste jusque dans l'absence de toute référence à la délicate question de la procession de l'Esprit. Pourtant, le remaniement de la *Vie de saint Lambert* l'atteste, Étienne était convaincu de la nécessité d'enseigner le *filioque*. Cette omission dans l'office est étonnante. Étienne a-t-il préféré éviter toute allusion à la doctrine controversée du *filioque* dans l'espoir d'une diffusion de son formulaire dans toute la chrétienté ? A-t-il voulu témoigner d'une fidélité absolue aux textes de l'abbé de Tours ? La question reste en suspens.

Étienne a choisi et agencé les textes avec soin, veillé à la qualité de l'enseignement doctrinal et usé de la triple répétition d'éléments pour donner à son œuvre une impression de grande unité liturgique. Il a agencé les pièces selon la méthode des huit tons psalmiques. On a longtemps considéré les offices versifiés d'Étienne de Liège et d'Hucbald de Saint-Amand comme les premiers exemples de l'application de cette méthode. Cette dernière consiste en la composition de l'office selon un plan bien arrêté qui témoigne d'une parfaite maîtrise de l'art musical, faisant correspondre la tonalité à l'ordre des leçons⁽⁷⁵⁾. Les récentes recherches de Jean-François Goudesenne ont permis de mettre à jour le rôle pionnier des abbayes d'Elnone et de Saint-Thierry de Reims dans ce processus de composition. Ce musicologue français soutient la thèse, assez convaincante, selon laquelle Hucbald et, dans une moindre mesure, Étienne ont contribué à la diffusion d'un procédé musical en usage dans ces deux abbayes depuis plusieurs décennies⁽⁷⁶⁾. En perdant son titre d'inventeur, Étienne gagnerait celui de maître en l'application du procédé d'origine carolingienne, ce que semblent confirmer les plus anciennes traditions manuscrites de l'office.

Durant la seconde moitié du VIII^e siècle, l'école de Metz acquit une importante renommée dans le domaine musical⁽⁷⁷⁾. Il est, d'ailleurs, possible que les chantres des cathédrales de l'Empire carolingien aient été invités à se former à l'art du chant enseigné à Metz⁽⁷⁸⁾. L'école était encore considérée parmi les meilleures – avec celle de Saint-Gall – lorsque

(75) *Exinde, musicae artis ratione autentica, subnectuntur cum antiphonis responsoria nova, in quibus ordini lectionum series respondet tonorum, quotenus sibi aequando, extendi quitur numerus horum* (ÉTIENNE DE LIÈGE, *Vita Landiberti Stephano*, p. 387, l. 4-6). Sur la méthode : A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 55 et 171-172.

(76) J.-Fr. GOUDSENE, « Nouvelles perspectives », p. 127-152. Antoine AUDA fut l'un des premiers à présenter les offices d'Étienne de Liège comme les vecteurs de propagation de ce mode de composition (A. AUDA, *Étienne de Liège*, p. 172). Si cette thèse doit désormais être relativisée, il n'empêche qu'on peut noter que, deux siècles plus tard, expliquant ce procédé musical de composition, Jean de Muris prendra l'office de la Trinité comme exemple (JEAN DE MURIS, « Tractatus de musica », in Martin GERBERT, éd., *Scriptores ecclesiastici de musica sacra potissimum*, t. 3, Hildesheim, 1963, p. 236 b et 238 a).

(77) Christian-Jacques DEMOLLIÈRE, éd., *L'art du chantre carolingien. Découvrir l'esthétique première du chant grégorien*, Metz, éditions Serpenoise, 2004.

(78) Pierre-Edouard WAGNER, « Chant romain et chant messin. L'école de Metz (VIII^e-IX^e siècle) », in Ch.-J. DEMOLLIÈRE, éd., *L'art du chantre carolingien*, p. 22.

Étienne y arriva⁽⁷⁹⁾. Des relations personnelles unissaient probablement Metz à l'abbaye carolingienne au tournant du IX^e siècle⁽⁸⁰⁾. Ce ne serait donc pas un hasard si l'une des plus anciennes copies de l'office de la Trinité figure dans l'antiphonaire de Hartker (Saint-Gall, SB, Cod. Sang. 390). Cette version de la fin du X^e siècle est, au sein du manuscrit, la seule pièce de structure séculière⁽⁸¹⁾. Or, la réputation de l'école de Saint-Gall interdit d'attribuer cette anomalie à une incapacité d'adaptation de l'office à la liturgie monastique. En outre, le rituel de Saint-Aubain (Sankt-Alban) de Mayence, de quelques années antérieur au manuscrit de Saint-Gall, nous apporte la preuve de l'existence, dès les années 960, d'une version monastique de l'office⁽⁸²⁾. L'office de la Trinité d'Étienne de Liège pourrait avoir été, assez tôt, expédié à Saint-Gall, par son auteur ou par l'un de ses proches, en témoignage d'amitié ou en vue de son approbation par les plus grands maîtres de l'art musical de l'époque. L'insertion du formulaire sous sa forme originale dans l'antiphonaire de Hartker nous apparaît comme un *label de qualité*.

Conclusion

De sa formation à son accession à l'épiscopat, Étienne a vu se multiplier les occasions de parler de la nature divine une et trine, de la défendre, de la définir, de la louer. Les lieux dans lesquels il a été formé nous interdisent d'envisager qu'il ait été tenu à l'écart de l'évolution du discours théologique dans l'Occident chrétien. Abbé bénédictin, manifestement admirateur d'Alcuin, il serait étonnant qu'Étienne n'ait pas été attentif à la célébration régulière de la messe votive de la Trinité. Composer un office revenait à encourager la consécration d'une journée entière à cette dévotion. Telle a vraisemblablement été la principale motivation d'Étienne. C'est trop dire que d'affirmer qu'il souhaitait instaurer une fête liturgique de la Trinité ; aucun texte ne parle de cette intention.

L'œuvre stéphanienne atteste l'influence persistante de la *renaissance carolingienne*. Le clerc lotharingien a assumé une part considérable de l'hé-

(79) Selon le musicologue Daniel Saulnier, plusieurs traditions orales, proches et pourtant distinctes, ont dû coexister aux origines du répertoire romano-franc (Cf. Daniel SAULNIER, « Une tradition orale française parallèle à celle de Metz et de Saint-Gall », in Ch.-J. DEMOLLIÈRE, éd., *L'art du chantre carolingien*, p. 125-139). Les études de Jean-François Goudesenne invitent à accorder davantage de place à la province ecclésiastique de Reims dans le développement de l'activité littéraire et musicale de l'espace carolingien après le traité de Verdun. Cf. J.-Fr. GOUDESSENNE, « Les offices historiques de la province ecclésiastique de Reims », in Ch.-J. DEMOLLIÈRE, éd., *L'art du chantre carolingien*, p. 103-124 ; ID., « Nouvelles perspectives ». Au X^e siècle, l'école abbatiale de Saint-Gall supplantera celle de Metz (P.-E. WAGNER, « Chant romain et chant messin », p. 13-26).

(80) Robert de Metz, le maître d'Étienne, était, semble-t-il, un condisciple de Notker de Saint-Gall. Cf. Peter Christian JACOBSEN, *Flodoard von Reims*, Leyde-Cologne, Brill, 1978 (Mittelateinische Studien und Texte, t. X), p. 9.

(81) Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Cod. Sang. 390-391, p. 101-105 [*Stiftsbibliothek St. Gallen / Codices Electronici Sangallenses*, [en ligne] <http://www.cesg.unifr.ch> (consulté le 3 mai 2008)].

(82) Vienne, ÖNB, 1888, fol. 197-203v^o.

ritage littéraire, liturgique et théologique des générations précédentes. Il a puisé ses textes dans la première somme théologique médiévale non controversée, le *De fide sanctae et individuae Trinitatis* d'Alcuin. Il a mené à son apogée le système de composition des offices versifiés élaboré dans la province ecclésiastique de Reims. Il a très probablement veillé à l'application dans ses œuvres de l'enseignement – musical ? – reçu à Metz. Musicien et liturgiste accompli, il a composé le premier office votif de l'histoire de la liturgie. S'il a pu compter sur les exemples des offices versifiés réalisés dans les abbayes des diocèses voisins, il a fait preuve d'une certaine imagination dans le développement de ce nouveau concept. Cette seule innovation suffit à rendre le travail d'Étienne de Liège original. Arrivé dans le diocèse mosan à près de cinquante ans, il avait déjà, c'est évident acquis ses hautes compétences dans l'art de la musique et de liturgie. Reste la question de l'origine géographique de l'office la Trinité. Il ne nous appartient pas de dire s'il est liégeois ou messin ; assurément, il est carolingien.